

Vaccinations

avant, pendant et après la grossesse

Vérifier le carnet de vaccination ou le carnet de santé de toutes les femmes ayant un projet de grossesse est important ; cela permet au médecin ou à la sage-femme de s'assurer de leur protection contre des infections potentiellement sévères pour elles-mêmes ou l'enfant à naître.

Les vaccinations recommandées avant la grossesse

Les vaccinations contre la rubéole, la rougeole, les oreillons, la coqueluche et la varicelle protègent les femmes et permettent de transmettre des anticorps maternels au nourrisson en attendant qu'il ait atteint un âge lui permettant d'être vacciné.

Vaccination contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR)

Contracter une de ces infections pendant la grossesse peut entraîner, chez la femme enceinte, des infections graves (pneumonies rougeoleuses), fausses couches (oreillons, rubéole) et, chez l'enfant, des complications neurologiques sévères (panencéphalite sclérosante subaiguë de la rougeole ; cécité, surdité et retard mental liés à la rubéole).

► **Quelles sont les recommandations ?**

Toute personne née depuis 1980 doit avoir reçu deux doses de vaccin ROR. Le vaccin ROR est un vaccin vivant atténué ; un délai d'au moins deux mois est nécessaire entre la vaccination et le début d'une grossesse. Il convient donc de s'assurer de l'absence de grossesse en cours et d'éviter toute grossesse dans les deux mois suivant la vaccination. Cependant, aucune vaccination réalisée par mégarde chez une femme enceinte ne justifie d'interruption médicale de grossesse.

Vaccination contre la coqueluche

La coqueluche reste une des premières causes de décès par infection bactérienne communautaire chez le nourrisson de moins de 3 mois. Dans la majorité des cas, la personne à l'origine de la contamination est un parent.

► Quelles sont les recommandations ?

Le vaccin contre la coqueluche, dans sa formulation indiquée chez l'adulte, est combiné au vaccin diphtérie, tétanos et poliomyélite. Ce vaccin tétravalent dTcaPolio (Repevax®, Boostrix Tetra®) est recommandé systématiquement à l'âge de 25 ans.

En cas de projet parental et avant la grossesse, la conduite à tenir vis-à-vis de la vaccination de la mère est la suivante :

- les femmes non antérieurement vaccinées contre la coqueluche recevront une dose de dTcaPolio ;
- les femmes de moins de 25 ans vaccinées depuis plus de cinq ans recevront une dose de dTcaPolio ;
- les femmes de plus de 25 ans vaccinées depuis plus de dix ans recevront une dose de dTcaPolio.

La stratégie du cocooning

Pourquoi ?

La stratégie du cocooning vise à protéger les nourrissons de moins de 6 mois des coqueluches graves. Ces nourrissons sont habituellement contaminés par une personne de l'entourage proche.

Pour qui ?

- Adultes ayant un projet parental.
- Au cours de la grossesse : la fratrie, le père, les personnes susceptibles d'être en contact étroit et durable avec le nourrisson au cours de ses six premiers mois de vie (nourrice, baby-sitter, grands-parents, etc.).
- Après l'accouchement : la mère, idéalement avant la sortie de la maternité, même si elle allaite. L'ensemble du foyer si la vaccination n'a pas été réalisée antérieurement.

Vaccination contre la varicelle

Les conséquences d'une varicelle au cours de la grossesse dépendent du stade de la gestation : malformations congénitales (infection dans les quatre premiers mois), varicelle grave à la naissance (infection autour de l'accouchement).

► Quelles sont les recommandations ?

La vaccination contre la varicelle est recommandée chez la femme en âge de procréer, notamment celles ayant un projet de grossesse, qui ne se souvient pas avoir eu la varicelle. Il est possible de réaliser une sérologie avant vaccination pour confirmer l'indication. En l'absence d'immunité, deux doses de vaccins espacées de quatre à huit semaines (Varivax®) ou de six à dix semaines (Varilrix®) seront pratiquées. Aucun rappel ne sera nécessaire. Toute grossesse doit être évitée dans le mois suivant la vaccination.

Avant de vacciner contre la varicelle les femmes en âge de procréer, il convient de s'assurer de l'absence de grossesse et de conseiller aux femmes ayant l'intention de débiter une grossesse de différer leur projet. *Cependant, aucune vaccination réalisée par mégarde chez la femme enceinte ne justifie d'interruption médicale de grossesse.*

La mise à jour des vaccinations conformément au calendrier vaccinal est également recommandée : par exemple, vaccination contre le méningocoque C jusqu'à l'âge de 24 ans, la vaccination contre le pneumocoque (maladie respiratoire chronique, diabète, etc.), ou contre l'hépatite B et la fièvre jaune en cas d'exposition au risque.

Les vaccinations recommandées pendant la grossesse

Vaccination contre la grippe saisonnière

La grippe saisonnière peut entraîner des complications respiratoires graves pouvant conduire à l'hospitalisation, surtout pendant les 2^e et 3^e trimestres de la grossesse et le premier mois qui suit l'accouchement. La fièvre peut être à l'origine d'un accouchement prématuré. Enfin, une femme enceinte vaccinée protégera son bébé pendant ses premiers mois de vie grâce aux anticorps transmis.

► Quelles sont les recommandations ?

Il est recommandé de vacciner toutes les femmes enceintes, quel que soit le stade de la grossesse, au moment de la période de vaccination antigrippale. Ce vaccin est complètement pris en charge par l'assurance maladie chez les femmes enceintes.

Cas des femmes enceintes amenées à voyager ou à séjourner dans des zones qui les exposeraient à des risques spécifiques

- Les vaccins suivants peuvent être réalisés sans danger pendant la grossesse : **hépatites A et B, dTP, vaccins contre les infections à méningocoques**. L'indication dépend de l'analyse du bénéfice/risque.
- La vaccination contre la **fièvre jaune** peut être réalisée chez la femme enceinte au cas par cas en fonction de l'**analyse du bénéfice/risque**. Ne pas hésiter à adresser la femme enceinte à un centre agréé fièvre jaune.
- La vaccination contre la **rage** n'est réalisée que dans le cadre d'une **vaccination curative**, en cas de contact suspect et dans des centres agréés.
- La vaccination contre l'**encéphalite à tiques** ne sera réalisée qu'**en cas d'urgence**, après évaluation médicale.

Les vaccinations recommandées après l'accouchement

Si cela n'a pas été fait avant la grossesse, **il est recommandé de mettre à jour l'ensemble des vaccinations**, notamment celles contre la coqueluche et la rubéole (vaccin combiné ROR), en post-partum immédiat même si la femme allaite. La vaccination contre la varicelle doit également être pratiquée en post-partum s'il s'est avéré durant la grossesse que la femme n'était pas immunisée. D'autres sont recommandées dans des situations

médicales particulières (immunodépression, maladies chroniques, infection par le VIH, etc.).

Pendant l'allaitement

L'allaitement n'est pas une contre-indication à la vaccination à l'exception de la vaccination contre la fièvre jaune. L'allaitement doit être interrompu pendant deux semaines si la femme doit être vaccinée contre la fièvre jaune.

Questions/réponses

Que faire si une vaccination est pratiquée chez une femme enceinte avec un vaccin vivant atténué ?

Aucune vaccination réalisée par mégarde chez une femme enceinte ne justifie d'interruption médicale de grossesse.

Que faire si une grossesse est diagnostiquée entre deux injections de vaccin inactivé, par exemple hépatite B ou pneumocoque ?

La vaccination peut être complétée selon le schéma en vigueur.

Quelles sont les compétences des sages-femmes en matière de vaccination ?

Les sages-femmes peuvent prescrire et pratiquer les vaccinations de toutes les femmes dans le cadre du suivi gynécologique et pendant la grossesse. Elles peuvent aussi vacciner l'entourage de la femme enceinte et du nouveau-né jusqu'à huit semaines suivant l'accouchement (Arrêté du 10 octobre 2016).

Comment définir l'entourage ?

L'entourage comprend : les personnes vivant au même domicile que l'enfant, les personnes chargées de sa garde régulière ou fréquentant régulièrement ce domicile.

Tableau synthétique des vaccinations recommandées autour de la grossesse

Avant la grossesse	Pendant la grossesse	En post-partum
Coqueluche (dTPca) Rougeole-rubéole-oreillons (ROR)* Varicelle* Vaccinations recommandées dans des situations particulières : pneumocoque, hépatite B, fièvre jaune... Infections invasives à méningocoque C jusqu'à 24 ans	Grippe Vaccinations en fonction du bénéfice/risque en cas d'exposition particulière, les voyages notamment : dTP, hépatites A et B, fièvre jaune**	Coqueluche (dTPca) Rougeole-rubéole-oreillons (ROR)* Varicelle* Vaccinations recommandées dans des situations particulières : pneumocoque, hépatite B, fièvre jaune** Infections invasives à méningocoque C jusqu'à 24 ans

* en l'absence d'immunité.

** pendant la grossesse et en post-partum : en fonction de l'analyse bénéfice/risque. L'allaitement doit être suspendu pendant deux semaines après une vaccination contre la fièvre jaune.

Pour en savoir plus

- Ministère de la Santé. *Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales* : <http://social-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/article/calendrier-vaccinal>
- Santé publique France. Repères pour votre pratique « Vaccination chez les adultes immunodéprimés » : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1671.pdf>
- Santé publique France. Repères pour votre pratique « La vaccination contre la coqueluche » : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1715.pdf>
- Arrêté du 10 octobre 2016 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033259688&dateTexte=&categorieLien=id>

Ce document est disponible en téléchargement sur le site : www.santepubliquefrance.fr

Ont contribué à ce document : V. Belot, J.-L. Bensoussan, F. Blanchet, I. Chevalier, S. Coponat, A.-M. Curat, C. Curty, G. Grangé, O. Kremp, O. Launay, H. Partouche.



Le site de référence qui répond à vos questions

